2025 Bridgestone FIA ecoRally Cup

REGLEMENT SPORTIF / SPORTING REGULATIONS

Interprétation du présent règlement

Le texte anglais fait foi et sera utilisé en cas de différend quant à son interprétation.

1. Dispositions générales

1.1. La FIA organise la Bridgestone ecoRally Cup qui est la propriété de la FIA. La Bridgestone ecoRally Cup est régie par le Code Sportif International de la FIA et ses annexes (le Code) ainsi que par le présent règlement qui comprend les articles applicables à la Coupe conformément à un calendrier d'épreuves approuvé par le CMSA, pour les détenteurs d'une licence adéquate conforme à l'Annexe L.

1.2 Format de la Coupe

La Bridgestone FIA ecoRally Cup se composera de 10 épreuves au minimum.

Deux épreuves au maximum peuvent être organisées dans le même pays, uniquement avec l'approbation de la FIA.

Voir Article 12 dessous.

1.3 Carton jaune

La Commission ENEC peut infliger, sur proposition de la Commission des Epreuves sur Route de la FIA, un carton jaune à un organisateur d'épreuve/ASN si un manquement grave à la sécurité est constaté lors des rallyes.

La Commission CENE pourra décider de ne pas inclure une épreuve ayant reçu un carton iaune au calendrier de l'année suivante.

1.4 Carton bleu

La Commission CENE peut infliger un carton bleu à un organisateur d'épreuve/ASN si un manquement grave aux règlements et aux obligations liées (itinéraire, structure organisationnelle, etc.) est constaté. Pour que l'épreuve soit inscrite au calendrier de l'année suivante, l'organisateur/ASN doit accepter et mettre en œuvre la liste d'actions validée par la Commission CENE.

1.5. La Bridgestone FIA ecoRally Cup est réservée uniquement aux véhicules

Interpretation of these regulations

The English text is the final one and will be used in case of any dispute about its interpretation.

General provisions

The FIA organises the Bridgestone ecoRally Cup which is the property of the FIA. The Bridgestone ecoRally Cup is governed by the FIA International Sporting Code and its appendices (the Code) and these regulations which consist of articles applicable to the Cup, following an event calendar approved by the WMSC, for holders of an adequate licence as per Appendix L.

Cup Format

The Bridgestone FIA ecoRally Cup will consist of a minimum of 10 events.

A maximum of two events can be organised in the same country, only with the approval of the FIA

See Article 12 below.

Yellow Card

A yellow card can be given by the ENEC Commission to an event organiser/ASN if a serious lack of safety in rallies is observed and upon a proposal from the FIA Closed Road Commission.

The ENEC Commission may decide not to include an event that has been given a yellow card on the following year's calendar.

Blue Card

A blue card can be given by the ENEC Commission to an event organiser/ASN if a serious lack of compliance with the regulations and the commitments undertaken (itinerary, organisational structure, etc.) is observed. To be included in the following year's calendar, the organiser/ASN must accept and implement the action list decided by the ENEC Commission.

The Bridgestone FIA ecoRally Cup is open only to electric vehicles. An electric vehicle

électriques. Un véhicule électrique (BEV et FCEV) est défini par le fait que l'énergie mécanique pour créer le mouvement ne provient que d'un moteur électrique alimenté par une énergie électrique rechargeable stockée à bord conformément à l'Article 2 du Règlement Technique.

Les organisateurs ne peuvent accepter que des engagements de véhicules figurant sur la "Liste des véhicules admis" publiée sur le site Internet de la FIA.

Les seules exceptions sont les engagements pour la Catégorie 2 telle que définie à l'Article 1.2 du Règlement Technique.

1.6. Lors de chaque épreuve, une Coupe sera remise au pilote et au copilote vainqueurs courant à bord de véhicules conformes à l'Article 2 du Règlement Technique.

Des Coupes seront également décernées aux meilleurs pilote et copilote respectivement, conformément aux Articles 12 et 15.

1.7. Lors de chaque épreuve, une Coupe pour Constructeurs sera remise pour les véhicules conformes à l'Article 2 du Règlement Technique.

Une Coupe sera également décernée au meilleur constructeur du classement combiné. Seule la voiture la mieux placée du constructeur concerné compte.

Les points attribués pour la Coupe pour Constructeurs à la fin de chaque course correspondront à ceux obtenus par le pilote concerné.

- **1.8.** Ces pilotes doivent être titulaires d'une licence pour pilote appropriée valable dans le pays où l'épreuve est organisée.
- **1.9.** Le Règlement Particulier de chaque épreuve suivra le modèle standard établi par la FIA. (Voir Annexe I)

Toute violation du présent règlement sera signalée aux Commissaires Sportifs qui pourront infliger une sanction telle que prévue par le Code. Tout cas non prévu dans le règlement sera étudié par les Commissaires Sportifs, seuls habilités à prendre une décision comme énoncé dans le Code.

Tous les concurrents participant à l'épreuve de la Coupe doivent s'assurer que leurs pilotes et copilotes signent le formulaire de déclaration et d'engagement du pilote, tel qu'il figure à l'Annexe III.

(BEV and FCEV) is defined by the fact that the mechanical energy to create the movement only comes from an electric engine fed by rechargeable electric energy stored on board in conformity with Article 2 of the Technical Regulations.

Organisers can only accept entries from vehicles listed in the "FIA List of Admitted Vehicles" posted on the FIA website.

The only exceptions are entries for Category 2 as defined in Article 1.2 of the Technical Regulations.

In each event a Cup shall be awarded to the winning driver and co-driver using vehicles in conformity with Article 2 of the Technical Regulations.

Cups shall also be awarded to the best driver and co-driver, according to Articles 12 and 15.

In each event a Manufacturers' Cup shall be awarded for vehicles in conformity with Article 2 of the Technical Regulations.

A Cup shall also be awarded to the best manufacturer in the combined classification. Only the best placed car from the manufacturer concerned counts.

The points awarded for the Manufacturers' Cup at the end of each race must correspond to those obtained by the driver concerned.

Drivers must be holders of an appropriate personal driver's licence valid in the country where the event is organised.

The Supplementary Regulations of each event will follow the standard model established by the FIA. (See Appendix I)

Any breach of these regulations will be reported to the Stewards, who may impose a penalty as stipulated in the Code. Any case not provided for in the regulations will be studied by the Stewards, who alone have the power to make decisions as stipulated in the Code.

All competitors taking part in the Cup event must ensure that their drivers and co-drivers sign the driver declaration and undertakings form in Appendix III.

2. Catégories admises de véhicules

Tous les véhicules doivent être conformes au Règlement Technique et figurer dans la liste des véhicules admissibles à participer (WLTP), telle que modifiée de temps à autre et publiée par la FIA sur son site Web.

Les véhicules compatibles avec le(s) système(s) de mesure proposé(s) par la FIA seront admis à participer à la Coupe. (Catégorie 1)

Les voitures qui ne sont pas compatibles avec le(s) système(s) de mesure proposé(s) par la FIA seront autorisées à participer à la Catégorie 2.

Une liste non exhaustive des véhicules compatibles sera publiée sur le site de la FIA et sera modifiée par la FIA en fonction de la capacité de mesure des données de consommation.

A la discrétion du Délégué Technique de la FIA, toutes les voitures en plus de celles qui figurent déjà dans la liste de la FIA, qui ont passé les contrôles techniques et dont les données ont été collectées, seront autorisées à participer à la Coupe à partir de l'épreuve dans laquelle elles se sont engagées.

Les Organisateurs sont libres d'inclure dans la même épreuve d'autres types de véhicules comme les véhicules hybrides et/ou ceux utilisant d'autres énergies renouvelables comme l'E85, le GNC/CBG, etc. Ces véhicules ne figureront cependant pas dans le classement de la Bridgestone FIA ecoRally Cup.

Ces véhicules doivent prendre le départ séparément des véhicules qui participent à l'ecoRally Cup.

3. Principales caractéristiques des épreuves de la Bridgestone FIA ecoRally Cup

La Bridgestone FIA ecoRally Cup consiste en une épreuve de régularité et de performance énergétique, en un seul classement combiné.

La Bridgestone FIA ecoRally Cup pour objectif de promouvoir les nouvelles technologies des véhicules électriques et leur efficacité.

Eligible categories of vehicles

All vehicles must be in conformity with the Technical Regulations, and be included in the list of vehicles eligible to participate (WLTP), amended by the FIA from time to time and published on the FIA website.

Vehicles compatible with the measurement system(s) proposed by the FIA will be allowed to take part in the Cup. (Category 1)

Cars that are not compatible with the measurement system(s) proposed by the FIA will be allowed to take part in Category 2.

A non-exhaustive list of compatible vehicles will be published on the FIA website and will be modified by the FIA in accordance with the capacity to measure consumption data.

At the discretion of the FIA Technical Delegate, all cars in addition to the already listed in the FIA List that pass the technical checks and from which data has been collected will be allowed to take part in the Cup from the event in which they entered.

The Organisers are free to include in the same event other types of vehicles such as hybrid vehicles and/or those using other renewable energies such as E85 and CNG/CBG. However, these vehicles will not be included in the classification of the Bridgestone FIA ecoRally Cup.

These vehicles must be started separately from vehicles that compete in the ecoRally Cup.

Basic Characteristics of Bridgestone FIA ecoRally Cup events

The Bridgestone FIA ecoRally Cup is a Regularity and Energy Performance event, in one combined classification.

The purpose of the Bridgestone FIA ecoRally Cup is to promote the new technology of electric vehicles and their efficiency.

La Bridgestone FIA ecoRally Cup comprend trois domaines de compétition principaux et distinctifs, pour lesquels un classement cumulatif est publié et soumis à la FIA. Les points de la Coupe FIA sont attribués sur cette base.

Un des principaux domaines est la capacité des concurrents à respecter avec précision le programme de l'épreuve dans son intégralité, tel que prévu par les Organisateurs et exprimé sous la forme de "temps idéaux" consécutifs pour le déplacement des voitures d'un contrôle horaire à l'autre. Toute arrivée "anticipée" ou "tardive" est pénalisée. Tout comportement qui viole l'esprit de la compétition est également pénalisé.

Un autre principal domaine de compétition qui est également très important pour le classement général combiné final consiste à évaluer la capacité des équipages à effectuer toutes les Spéciales de Régularité à une(des) vitesse(s) constante(s), obligatoire(s), exacte(s), conformément à toutes les conditions imposées à cette fin dans le Règlement Particulier et ses Additifs.

Un autre grand domaine de compétition, également très important pour le classement général final, est l'évaluation de la capacité de l'équipage à effectuer l'épreuve dans son intégralité avec le meilleur indice de performance, conformément à toutes les conditions imposées à cette fin dans le Règlement Technique, les Lignes directrices, le Règlement Particulier et ses Additifs.

La performance ne peut être mesurée que lors des Spéciales de Régularité à l'aide d'un dispositif spécifique de mesure de l'énergie approuvé par la FIA.

Dans la pratique, les épreuves de la Bridgestone FIA ecoRally Cup sont assez similaires aux rallyes sportifs bien connus (rallyes de vitesse) dans lesquels le même domaine de compétition pour le déplacement précis des véhicules d'un contrôle horaire à l'autre existe également. La principale différence est qu'au lieu des "épreuves spéciales" de vitesse (contre la montre) des rallyes sportifs, des "Spéciales de Régularité" (en conformité avec la montre) sont disputées

In the Bridgestone FIA ecoRally Cup, there are three main and distinctive fields of competition for which a cumulative classification is published and submitted to the FIA. On the basis of this, the FIA Cup points are allocated.

One of the main fields is the competitors' capability to respect accurately the time schedule of the whole event, as planned by the Organiser. This is expressed in the form of consecutive "ideal times" for the movement of the cars from one time control to the next time control. Any "early" or "late" arrival is penalised. Any behaviour that violates the spirit of competition is also penalised.

Another main field of competition, which is also very important for the final combined general classification, is the evaluation of the crew's capability to drive through all the "Regularity Stages" at a steady and exact obligatory speed (or speeds), respecting all the terms imposed for this purpose by the Supplementary Regulations and its Bulletins.

Another main field of competition, which is also very important for the final general classification, is the evaluation of the crew's capability to drive through the entire event at the best performance index, respecting all the terms imposed for this purpose by the Technical Regulations, the Guidelines, and the Supplementary Regulations and their Bulletins.

Performance must only be measured in the Regularity Stages by using a specific energy measurement device approved by the FIA.

In practice, the Bridgestone FIA ecoRally Cup events are quite similar to the well-known sporting rallies (speed rallies) in which the same field of competition for the accurate movement of the vehicles from one time control to the next also exists. The principal difference is that instead of the speed "Special Stages" (against the clock) found in sporting rallies, "Regularity Stages" (in conformity with the clock) are held during which energy performance is measured.

lors desquelles la performance énergétique est mesurée.

3.1. Configuration de l'ecoRally Cup

Toutes les épreuves doivent être disputées sur au moins deux (2) jours. Les épreuves plus longues ne peuvent être organisées qu'avec l'autorisation de la FIA.

Au moins huit (8) Spéciales de Régularité d'une longueur minimale totale de 250 km seront incluses dans l'épreuve.

Il y aura, en moyenne, au moins un (1) contrôle de régularité secret sur chaque kilomètre des Spéciales de Régularité.

Si un contrôle horaire secret n'est pas enregistré, pour une raison technique ou de force majeure, l'équipage concerné se verra attribuer par le Directeur de Course un temps jugé le plus juste.

Cependant, si l'équipage a délibérément évité le contrôle horaire secret, ou s'il refuse délibérément de prendre le départ d'une ou plusieurs épreuves spéciales, le Directeur de Course en informera les Commissaires Sportifs en vue d'une pénalité appropriée.

La vitesse moyenne des Spéciales de Régularité sera établie par rapport à la vitesse maximale (et minimale, si la législation locale le prévoit) autorisée pour cet itinéraire.

Dans tous les cas, la vitesse moyenne sera calculée de manière à éviter tout ralentissement et tout problème de circulation, notamment sur les routes principales et rapides.

Etant donné l'autonomie des véhicules électriques, les Organisateurs doivent planifier l'itinéraire de l'épreuve de sorte que celui-ci puisse être couvert par tous les participants.

La distance maximale de l'itinéraire entre deux bornes de recharge doit être de 300 km selon le terrain, l'orographie, le climat et les types de véhicules électriques participant.

Le temps alloué à la recharge intermédiaire doit être d'au moins 4 heures en charge standard et 2 heures en charge rapide,

Configuration of ecoRally Cup

All events must last for a minimum of two (2) days. Longer events may only be organised with the authorisation of the FIA.

At least eight (8) Regularity Stages with a total minimum distance of 250 km will be included in the event.

There will be, on average, at least one (1) secret regularity control during each kilometer of the Regularity Stages.

If a secret time control is not recorded, due to a technical reason or force majeure, the crew affected will be allocated by the clerk of the course a time which is judged to be the fairest.

However, if the crew deliberately avoided the secret time control, or deliberately refuses to start in one or more special stages, the CoC will inform the Stewards so an appropriate penalty can be imposed.

The average speed of the Regularity Stages shall be defined in relation to the maximum (and the minimum, where provided by local law) speed allowed for that specific itinerary.

In any case, the average speed shall be calculated to avoid any slowdown and traffic problems, especially on main and faster roads.

Considering the autonomy of electric vehicles, the Organisers must plan the itinerary of the event in such a way that it can be covered by all participants.

The maximum distance of the itinerary between two recharging points is 300 km taking into consideration the terrain, the orography, the climate and the types of electric vehicles taking part.

The time available for intermediate recharging must be at least 4 hours with standard charging and 2 hours with fast charging,

excepté dans les cas où la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée de l'étape ou du secteur est inférieure à 40 km.

Des informations détaillées sur l'équipement et la procédure de recharge figurent dans le Règlement Technique.

En cas d'utilisation du dispositif spécifique approuvé par la FIA, la recharge peut également être effectuée par les concurrents à des stations de recharge publiques, sur certaines parties de l'itinéraire, spécifiées dans le Règlement Particulier et approuvées par les Commissaires Sportifs de l'épreuve.

La recharge doit être effectuée à partir du réseau et non depuis un générateur indépendant.

Le mode et le temps de recharge doivent être déclarés dans le Règlement Particulier.

Les temps de recharge doivent être identiques pour toutes les voitures.

Le tracé détaillé de l'épreuve, les distances exactes d'un contrôle horaire à l'autre et les temps idéaux correspondants, les points de départ exacts et les points d'arrivée des Spéciales de Régularité et la vitesse constante obligatoire pour chacune d'elles ainsi que l'emplacement de la zone de regroupement et du Parc Fermé sont tous clairement indiqués dans le Road Book de l'épreuve, dans lequel figure également l'itinéraire obligatoire à suivre par les concurrents. Le Road Book de l'épreuve devrait être considéré comme une annexe au Règlement Particulier.

Toute déviation délibérée et avérée par rapport à l'itinéraire tel qu'indiqué dans le Road Book sera pénalisée.

Toute vitesse délibérément basse par rapport à celles indiquées dans le Road Book sera pénalisée.

Les distances indiquées dans le Road Book réclamation aucune concernant cette précision ne sera admise.

except in cases where the remaining distance up to the finish of the leg or sector is less than 40 km.

Detailed information about equipment and the procedure for recharging is described in the Technical Regulations.

Alternatively, if the specific device approved by the FIA is used, recharging can be carried out by the competitors at public recharging stations, on certain parts of the itinerary, specified in the Supplementary Regulations and approved by the Stewards of the event.

Recharging must be done from the grid and not from an independent generator.

The recharging method and timing must be stated in the Supplementary Regulations.

Charging times must be identical for all cars.

The detailed layout of the event, the exact distances from time control to time control and the corresponding ideal times, the exact starting points and finishing points of the Regularity Stages and the obligatory steady speed for each one of them, as well the locations of the Regrouping area and Parc Fermé, will be clearly indicated in the Road Book of the event, in which the obligatory itinerary roads to be followed by the competitors must also be indicated. The Road Book of the event should be considered as an appendix to the Supplementary Regulations.

Any deliberate and proven deviation from the itinerary as it is indicated in the Road Book will be penalised.

Any deliberate low speed compared to those indicated in the Road Book will be penalised.

The distances indicated in the Road Book are sont considérées précises et correctes et considéred accurate and correct and no protest may be lodged against this accuracy.

3.2. Suivi

Toutes les voitures de compétition doivent être équipées d'un dispositif de suivi qui comprend au moins les fonctionnalités suivantes :

- Suivi en direct de toutes les voitures sur un écran unique dans la salle de contrôle du rallye;
- Indication des limitations de vitesse sur l'ensemble de l'itinéraire de l'épreuve;
- Rapport en direct à la salle de contrôle du rallye et à l'équipage concerné, et rapport de tout dépassement de vitesse détecté automatiquement pendant les liaisons ou les Spéciales de Régularité; et
- Un bouton SOS pour signaler immédiatement à la salle de contrôle du rallye tout problème rencontré par les voitures de compétition.

3.3. Etalonnage des mesureurs de distance

Un secteur de liaison spécifique d'une longueur comprise entre 3 et 8 km, dûment préparé et marqué, sera mis à la disposition des participants, avec le Road Book, aux seules fins de l'étalonnage précis de leurs mesureurs de distance, afin de les aligner sur l'appareil de mesure des distances utilisé par les Organisateurs lors de la prise de mesures pour le Road Book.

3.4. Procédure de départ

L'ordre de départ suivra la liste de départ publiée sur le panneau d'affichage officiel. Les voitures prendront le départ à une minute d'intervalle.

Les résultats de régularité provisoires non officiels peuvent être publiés à la fin de la première étape. L'ordre de départ d'une étape peut être modifié en fonction de l'ordre des résultats après l'étape précédente. Si la séquence de départ est modifiée, le temps de recharge doit être d'au moins 4 heures pour toutes les voitures. La possibilité de modifier l'ordre de départ doit être indiquée dans le Règlement Particulier.

L'ordre de départ et l'horaire de l'étape suivante seront publiés sur le panneau d'affichage officiel au moins 30 minutes avant que le premier véhicule ne prenne le départ de l'étape suivante.

Tracking

All competing cars must be equipped with a tracking device that includes at least the following functionalities:

- Live tracking of all cars displayed on a single screen in the rally control room;
- Indication of the speed limits over the entire itinerary of the event;
- Live reporting to the rally control room and to the concerned crew, and reporting of any over speeding automatically detected during liaisons or Regularity Stages; and
- An SOS button to immediately report any issues encountered by the competing cars to the rally control room.

Calibration of the Distance Meters

A specific road section of a length between 3 km and 8 km, suitably prepared and marked, is provided to participants, together with the Road Book, for the sole purpose of accurately calibrating their distance meters, in order to bring themselves into line with the distance meter used by the Organisers during the Road Book measurements.

Starting procedure

The starting sequence will follow the starting list published on the official notice board. The cars will start at one-minute intervals.

Preliminary unofficial regularity results can be published at the end of the first leg. The starting sequence on a leg can be changed to the order of results after the previous leg. If the starting sequence is changed, the recharging time must be at least four hours for all cars. The possibility to change starting sequence must then be published in the Supplementary Regulations.

The starting order and time for the next leg will be published on the official notice board at least 30 minutes before the first vehicle starting the next leg.

3.5. Publication des résultats

Les résultats provisoires, officiels et finaux seront publiés sur le panneau d'affichage officiel à la fin de l'épreuve comme mentionné dans le programme. En outre, les résultats pourront également être publiés sur Internet. Les résultats publiés sur Internet seront uniquement ceux publiés sur le panneau d'affichage officiel, signés par le Directeur de Course, en même temps ou ultérieurement.

3.6. Carnet de contrôle

Les carnets de contrôle utilisés dans le rallye doivent être établis conformément aux prescriptions énoncées dans le Règlement Sportif des Rallyes Régionaux de la FIA, Annexe I (Documents Standard). Toute modification du présent document ne peut être effectuée qu'avec l'approbation de la FIA.

Au départ du Rallye, chaque équipage recevra un carnet de contrôle sur lequel figureront les temps impartis pour parcourir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs. Ce carnet sera rendu aux Organisateurs à la fin de l'étape et un nouveau carnet de contrôle sera remis au départ de l'étape suivante. A la fin de la dernière étape, il sera rendu aux Organisateurs. Le carnet de contrôle est considéré comme une Annexe au Règlement.

L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle.

Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande, plus particulièrement aux postes de contrôle où il devra être présenté personnellement par un membre de l'équipage pour être visé.

A moins d'être approuvée par le commissaire compétent, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle ainsi que sa perte seront pénalisées.

Les points de contrôle de départ des Spéciales de Régularité correspondent aux informations contenues dans le Road Book.

L'équipage est seul responsable de la présentation du carnet de contrôle aux différents contrôles ainsi que de la vérification de l'exactitude des pointages effectués par les commissaires préposés au contrôle horaire dans le carnet de contrôle.

Publishing of results

Provisional, official and final results will be published on the official notice board at the end of the event, as mentioned in the programme. In addition, results can be published on the Internet. Only the results published on the official notice board, signed by the clerk of the course, will be published on the Internet, at the same time or later.

Time Card

Time Cards used in the rally must be made in accordance with the prescriptions stated in the FIA Regional Rally – Sporting Regulations, Appendix I (Standard Documents). Any amendment to this document can only be made with the approval of the FIA.

At the start of the Rally, each crew will receive a Time Card showing the times allowed to cover the distance between two consecutive time controls. This card will be returned to the Organisers at the end of the leg and a new Time Card will be handed out at the start of the next leg. At the end of the last leg it will be returned to the Organisers. The Time Card is considered as an Appendix to the Regulations.

Each crew is solely responsible for its Time Card.

The Time Card must be made available for inspection on demand, especially at control posts, where it must be presented in person by a member of the crew for stamping.

Losing the Time Card, or any correction of, or amendment to it, unless otherwise approved by the appropriate marshal, will be penalised.

The Regularity Stages starting Control Points correspond to the information contained in the Road Book.

The crew has the sole responsibility for submitting the Time Card at the various controls and checking the accuracy of the timing stamps administered by the time control marshals on the Time Card.

Tout défaut de présentation, et donc de pointage, à un contrôle horaire, un contrôle horaire d'un regroupement, un contrôle horaire d'arrivée d'étape ou un poste de contrôle de passage sera pénalisé.

Il incombe donc à l'équipage de présenter son carnet de contrôle aux commissaires au bon moment et de vérifier que l'heure y a été correctement inscrite.

Le commissaire de poste est la seule personne autorisée à inscrire l'heure sur le carnet de contrôle, manuellement ou au moyen d'un tampon.

3.7. Circulation

L'épreuve aura lieu sur des routes ouvertes à la circulation. Si certaines sections de l'itinéraire passent par des routes fermées à la circulation, une mention spécifique figurera dans le Road Book. Les concurrents devront rouler strictement sur les routes indiquées dans le Road Book en respectant le code de la route, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

La vitesse minimale sur l'ensemble de l'itinéraire est dictée par le code de la route. Lorsque la vitesse minimale n'est pas spécifiée par le code de la route local ou le Road Book, la moitié de la vitesse maximale sur la route sera considérée comme la vitesse minimale. La vitesse minimale sur les autoroutes est de 60 km/h. Les Commissaires Sportifs peuvent imposer des pénalités pour le non-respect de la vitesse minimale.

Les vitesses moyennes doivent être inférieures de 30 % à la vitesse maximale autorisée pour chaque secteur. La sécurité doit être la première priorité.

3.8. Embouteillages, accidents, obstructions

En cas d'embouteillages, d'accidents ou d'obstructions sur les routes, les participants les contourneront par leurs propres moyens dans le respect du code de la route et il n'y aura aucune période de neutralisation pour ce type d'incident.

3.9. Réparations

Les réparations peuvent être autorisées soit à tout moment pendant le rallye soit uniquement dans les zones restreintes. Les réparations ne sont pas autorisées dans le Parc Fermé. Un concurrent peut demander une neutralisation

Failure to get a stamp from a time control, a Regrouping time control, a time control at the finish of a leg, or at a passage control station, will be penalised.

It is therefore up to the crew to submit its Time Card to the marshals at the correct time and to check that the time has been entered correctly.

The post marshal is the only person permitted to enter the time on the Time Card and this must be done by hand or with a stamp.

Traffic

The event will take place on roads open to normal traffic. If some sections of the itinerary use roads closed to normal traffic, a specific mention of this will be made in the Road Book. Competitors will have to run exclusively on the roads indicated in the Road Book and must respect the traffic code regulations on pain of a penalty, which may go as far as disqualification from the event.

The minimum speed in the complete itinerary is dictated by traffic laws. When a minimum speed is not specified by the local traffic laws or the Road Book, 50% of the maximum speed on the road will be considered the minimum speed. The minimum speed on motorways is 60 kph. Stewards may impose penalties for failure to respect the minimum speed.

Average speeds should be 30% slower than the maximum allowed speed for each relevant sector. Safety must be the first priority.

Traffic jams, accidents, obstructions

Any bottlenecks, accidents or obstructions on the roads must be overcome by the participants by their own means, with full respect of the traffic rules, and there will not be any neutralisation time period for this kind of incident.

Repairs

Repairs may be allowed, either at any time throughout the rally or only in restricted areas. Repairs are not allowed in the Parc Fermé. A competitor may ask the Clerk of the Course for

du Parc Fermé au Directeur de Course afin de pouvoir réparer sa voiture endommagée.

Si le Directeur de Course donne son accord, la réparation sera autorisée sous la supervision d'un commissaire technique.

Si le temps nécessaire pour effectuer les réparations susmentionnées entraîne un retard par rapport à l'heure de départ initialement prévue, l'équipage se verra attribuer une nouvelle heure de départ après l'achèvement des réparations mais pas plus tard que le prochain régime de Parc Fermé (regroupement ou regroupement pour la nuit). Le concurrent concerné sera autorisé à rejoindre et à reprendre la compétition à partir de la prochaine situation de Parc Fermé (regroupement à la mi-journée ou Parc Fermé de nuit) conformément à sa nouvelle heure de départ.

Toutes les pénalités découlant du retard par rapport à son heure de départ initiale seront appliquées.

Les réparations pour raisons de sécurité peuvent être effectuées sous la supervision d'un commissaire technique sur autorisation du Directeur de Course. Le non-respect des conditions de réparation sera sanctionné.

Aucune voiture ne sera autorisée à rejoindre l'épreuve sans l'autorisation spécifique du Délégué Technique de la FIA.

3.10. Comportement anti-sportif et déloyal

Sous peine de pénalité, pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, il est interdit aux équipages de :

- bloquer intentionnellement le passage des voitures de compétition ou de les empêcher de dépasser; et/ou
- se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif ou déloyale ;
- recevoir de l'extérieur des informations sur l'emplacement des contrôles secrets sur une Spéciale de Régularité;
- ne pas participer à la cérémonie de remise des prix (sauf cas de force majeure);
- conduire délibérément à une vitesse inférieure à la vitesse minimale ou d'une manière susceptible de mettre en danger les autres pilotes.

Ceci s'applique aux équipages ainsi qu'à leurs équipes d'assistance.

3.11. Parc Fermé

Chaque voiture doit entrer dans le Parc Fermé immédiatement après les contrôles

a neutralisation of Parc Fermé to allow him to repair his damaged car.

If agreed by the Clerk of the Course, the repair will be allowed under the supervision of a scrutineer.

If the time taken for completion of the above repairs results in a delay beyond the originally scheduled start time, the crew will be given a new start time after the completion of the repairs but no later than the next Parc Fermé situation (regrouping or overnight).

The competitor concerned will be allowed to re-join and re-start the competition from the next Parc Fermé situation (mid-day regroup or overnight Parc Fermé) with his new start time.

All the penalties incurred due to the delay of his original time shall be applied.

Repairs for safety reasons may be carried out under the supervision of a scrutineer with the permission of the Clerk of the Course. Noncompliance with repair conditions will be penalised.

No car will be allowed to re-join the event without specific clearance from the FIA Technical Delegate.

Unsportsmanlike and unfair behaviour

At the risk of a penalty, which may go as far as disqualification from the event, crews are prohibited from:

- deliberately blocking the passage of competing cars or preventing them from overtaking; and/or
- behaving in an unsportsmanlike or unfair manner;
- receiving external help on the positions of the secret controls in a Regularity Stage;
- not participating in a prize-giving ceremony (except force majeure;
- deliberately driving at a speed below the minimum, or in a manner that could potentially endanger other drivers.

This applies to the crews and their service teams.

Parc Fermé

Every car has to enter the Parc Fermé immediately after administrative and technical

administratifs et techniques. L'emplacement du Parc Fermé est précisé dans les documents remis par l'Organisateur.

checks. Location of the Parc Fermé is detailed in documents handed out by the Organiser.

Toutes les voitures doivent rester dans le Parc Fermé jusqu'au départ de l'étape. All cars have to stay in the Parc Fermé until the start of the leg.

Si, pour une raison impérative, une voiture doit quitter le Parc Fermé avant le départ de l'étape, elle pourra le faire avec l'accord du Directeur de Course. If, for a compelling reason, a car has to leave the Parc Fermé before the start of the leg, it has to be with the agreement or the Clerk of the Course.

Une voiture qui quitte le Parc Fermé sans cet accord se verra infliger une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve. A car that leaves the Parc Fermé without this agreement will be penalised, which may go as far as disqualification from the event.

Les nuits entre les étapes quotidiennes, les voitures resteront dans le Parc Fermé dans lequel elles entreront dès qu'elles terminent une étape.

During the overnight stay between the daily legs, the cars will remain in the Parc Fermé, which they will enter as soon as they finish a leg.

Après une étape et lors d'un regroupement, un équipage a 15 minutes pour quitter le Parc Fermé. After a leg and in a regrouping, a crew has 15 minutes to leave the Parc Fermé.

Un équipage est autorisé à entrer dans le Parc Fermé pour l'étape suivante 15 minutes avant son heure de départ comme indiqué sur la liste de départ figurant sur le panneau d'affichage officiel. A crew is allowed to enter the Parc Fermé for the next leg 15 minutes before the starting time indicated on the starting list posted on the official notice board.

Dans le Parc Fermé, les voitures demeureront fermées et sous la supervision des Organisateurs.

In the Parc Fermé, the cars will remain locked and under the supervision of the Organisers.

Si des réparations s'avèrent nécessaires pour des raisons de sécurité, les Organisateurs doivent être informés par le Directeur de Course. Les commissaires superviseront les travaux de réparation ; une fois ceux-ci achevés, la voiture sera à nouveau fermée.

Should any repairs be necessary for safety reasons, the Organisers must be notified by the CoC. The marshals will supervise the repair work, upon the completion of which, the car will once again be locked.

Ceci vaut également après l'arrivée des véhicules à l'issue de la dernière étape quotidienne, qui est d'ordinaire également l'arrivée de l'épreuve.

This also occurs after the arrival of the vehicles at the finish of the last daily leg, which is usually also the end of the event.

Après leur arrivée à l'issue de l'épreuve, les véhicules demeureront dans le Parc Fermé sous la supervision des Organisateurs tant que le délai de 30 minutes après la publication du classement provisoire pour la présentation d'une réclamation n'aura pas expiré.

After the arrival of the cars at the finish of the event, they will remain in the Parc Fermé under the supervision of the Organisers until the 30-minute time period after the publication of the provisional classification for submitting protests has expired.

Seuls les Commissaires Sportifs sont autorisés à déclarer le Parc Fermé terminé et à libérer les véhicules.

3.12. Retard maximum à un contrôle horaire

Le retard maximum autorisé pour qu'un véhicule se présente à un contrôle horaire est de trente (30) minutes plus tard que son heure idéale.

Ce retard total vaut pour chaque étape quotidienne.

Toute voiture se présentant une minute plus tard que son retard maximum autorisé est considérée comme ayant trouvé le poste de contrôle fermé et est par conséquent pénalisée.

Il convient de préciser très clairement que toute minute de retard à un contrôle horaire réduit d'une minute le retard maximum autorisé pour tous les autres contrôles horaires restants de la même étape. Par exemple, un retard de 2 minutes au contrôle horaire 2, un retard de 1 minute au contrôle horaire 4 et un retard de 3 minutes au contrôle horaire 7 signifient que pour tous les contrôles horaires restants, de la même étape quotidienne, le retard total maximum autorisé n'est plus que de 24 minutes, 2+1+3 = 6 minutes ayant été déduites des 30 minutes initiales.

4. Pour la protection de l'environnement naturel

Toute personne impliquée dans une épreuve de l'ecoRally Cup est tenue de démontrer que la protection de l'environnement est au cœur de ses préoccupations, évitant dès lors tout acte ou toute omission susceptible d'une quelconque manière de mettre en péril ou de contaminer les zones avoisinantes ou de générer des déchets ou du bruit inutilement.

Les précautions à prendre sont notamment les suivantes :

Toute violation de ce qui suit sera signalée par le Directeur de Course aux Commissaires Sportifs dans un rapport écrit.

 Etudier et réduire l'impact sur l'environnement lors d'une épreuve de l'ecoRally Cup, avant, pendant et après Only the Stewards are authorised to declare the Parc Fermé over and release the vehicles.

Maximum permitted delay in a time control

The maximum total permitted delay for a vehicle to be present at a time control is thirty (30) minutes later than its ideal time.

This total delay is referred to in each daily leg.

Any car passing one minute more than this maximum total permitted delay is considered as having arrived after the closing of the time control and, consequently, will be penalised.

It is necessary to make absolutely clear that every minute of delay at one time control will reduce by one minute the maximum total permitted delay for all the remaining time controls of the same daily leg. For example, a delay of 2 minutes at time control 2, plus a delay of 1 minute at time control 4, plus a delay of 3 minutes at time control 7 means that for all the remaining time controls of the same daily leg, the maximum total permitted delay is now only 24 minutes because the initial 30 minutes have already been reduced by 2+1+3 = 6 minutes.

For the protection of the natural environment

All persons involved in an ecoRally Cup event are required to demonstrate their strong commitment to environmental protection by avoiding acts or omissions which would in any way disrupt or contaminate the surrounding areas or generate unnecessary noise or waste.

Precautions to be taken include the following:

Any breach of the following shall be reported by the CoC to the Stewards in a written report.

 Consider, and reduce, the environmental impact when involved in an ecoRally Cup event before, during and after the event. This also includes ancillary activities.

- son déroulement. Les activités secondaires sont également concernées.
- Utiliser, dans la mesure du possible, des produits porteurs du label écologique pour toutes les activités.
- Avant de participer à l'épreuve, planifier les modalités d'action afin de prévenir les accidents environnementaux.
- Les Organisateurs, les commissaires et les participants sont priés de ne pas jeter ni laisser le long de l'itinéraire des objets ou du matériel tels que bouteilles ou emballages en métal ou en plastique, restes de nourriture, pneus de secours, vieilles pièces de rechange, etc. La règle consiste à laisser les espaces que l'on quitte ou dans lesquels on se trouve plus propres qu'on ne les a trouvés.
- Il convient d'éviter de générer du bruit en accélérant ou freinant brusquement ou en klaxonnant inutilement.
- La pollution des espaces alentours avec des liquides de toute nature, tels que huiles, carburants, etc. lors des opérations de ravitaillement et de réparation des véhicules est totalement interdite.
- Tous les véhicules devraient respecter strictement la législation concernant les normes de bruit en vigueur dans le pays de l'épreuve.
- Le personnel préposé aux stations de contrôle horaire ou aux stations de contrôle de passage devrait disposer d'une quantité suffisante de sacs de collecte des déchets et, lorsqu'il quitte les lieux, ne pas laisser d'objets ou de matériel utilisé dans le cadre de ses fonctions, tels que bandes d'étiquetage, plaques, matériel auxiliaire de tout type, déchets alimentaires et emballages.
- Dans les zones de regroupement, une attention particulière devrait être accordée au maintien de la propreté des espaces et à la collecte des déchets. Dans ces espaces en particulier, la règle qui veut que les lieux soient laissés plus propres qu'à l'arrivée devrait être strictement appliquée.
- Tous les carburants ou liquides nocifs pour l'environnement qui pourraient avoir fui durant les opérations de ravitaillement et de réparation des véhicules doivent être recueillis dans un récipient approprié et l'espace pollué nettoyé avec soin.
- Le tri des déchets est obligatoire.

- Use eco-labelled products in all activities, if possible.
- Before taking part, plan how to act to prevent environmental accidents.
- Organisers, marshals and participants should not throw away or leave on site any objects or materials, such as bottles, metal, plastic packaging materials, leftover food, spare tyres, old spares, etc., along the entire itinerary of the event. The general rule is the obligation to leave the spaces used cleaner than they were upon arrival.
- Avoid making unnecessary noise by sudden acceleration or hard braking or by using the horn of the car unnecessarily.
- The pollution of the spaces from liquids of any kind, such as oils, fuels, etc. when refuelling and during any vehicle repairs, is strictly prohibited.
- All vehicles should adhere strictly to the legislation regarding noise standards in force in the country of the event.
- The personnel manning the time controls or Passage Control stations should have a sufficient number of waste collection bags and, on their departure from the point of operation, should not leave behind any object or material used for the execution of their duties, such as labelling strips, plates, all kinds of auxiliary materials, and food waste and packaging.
- In the Regrouping Areas, particular attention should be paid to maintaining the cleanliness of the space and collecting rubbish. In these spaces specifically, the rule of leaving the spaces used cleaner than they were upon arrival should be strictly applied.
- Any environmentally harmful liquids or fuels that may have leaked during the refuelling and repair of the vehicles must be collected in a suitable container and the polluted space cleaned with care.
 - Waste separation is mandatory.

Performance énergétique, Spéciales 5. de Régularité, contrôles horaires et points de pénalité

Les Road Books utilisés dans le rallye doivent être établis conformément aux prescriptions énoncées dans le Règlement Sportif des Rallyes Régionaux de la FIA, Annexe II (Documents standard).

Les Spéciales de Régularité sont indiquées dans le Road Book et sont placées le long de certains secteurs de liaison de l'itinéraire, entre deux postes de contrôle horaire consécutifs. Elles auront lieu sur des routes ouvertes à la circulation. Selon le programme de course, les Spéciales de Régularité peuvent également avoir lieu sur des routes fermées, par exemple un circuit.

Les équipages doivent couvrir la longueur totale de chaque Spéciale de Régularité en conduisant leur véhicule à une(des) vitesse(s) "constante(s)" imposée(s) par les Organisateurs. Dans le cas où, pour une raison quelconque, cette vitesse doit être réduite ou si un arrêt momentané doit être effectué, ces pertes doivent être récupérées dès que possible, sans commettre d'infraction aux règles de la circulation, et leur vitesse moyenne doit être ramenée au niveau exact de la vitesse "constante" imposée.

Le point de départ et le point d'arrivée de chaque Spéciale de Régularité seront clairement signalés dans le Road Book (également à l'aide de coordonnées GPS) dans lequel les distances exactes entre ces points sont également indiqués. En outre, l'emplacement de ces points devra également être indiqué sur le bord de la route, au moyen de panneaux FIA standardisés. (Voir Annexe II)

La procédure de départ est définie par l'Organisateur dans le Règlement Particulier. L'ordre de départ peut être manuel ou automatique (départ automatique).

Un ou plusieurs contrôles horaires intermédiaires secrets seront situés le long de chaque Spéciale de Régularité et la précision du chronométrage pour le calcul de la vitesse moyenne atteinte sera d'au moins 1/10ème de

Energy Performance Regularity Stages, time controls and penalty points

Road Books used in the rally must be made in accordance with the prescriptions stated in the FIA Regional Rally – Sporting Regulations, Appendix II (Standard Documents).

The Regularity Stages are indicated in the Road Book and are located along some of the itinerary road sections, between two consecutive time controls. These will take place on roads that are open to public traffic. Depending on the race programme, Regularity Stages can also take place on closed roads, for example a circuit.

The crews must cover the total length of each Regularity Stage, driving their vehicles at a "steady" speed (or speeds) imposed by the Organisers. In cases in which, for some reason, this speed has to be reduced or a momentary stop has to be made, these losses must be recovered as soon as possible, without breaching the traffic rules, and their average speed must be brought back to the exact level of the imposed "steady" speed.

The starting and finishing points of each Regularity Stage are clearly marked in the Road Book (also with GPS coordinates) in which the exact distances between these points are also indicated. Additionally the location of these points shall also be marked on the roadside by means of standardised FIA signs. (See Appendix II)

The starting procedure is defined by the Organiser in the Supplementary Regulations. The starting order can be manual or automatic (auto-start).

One or more intermediate secret time controls will be located along each Regularity Stage, and the timing accuracy for the calculation of the achieved average speed will be 1/10 of a second. On the basis of the exact distance

seconde. Sur la base de la distance exacte qui sépare ces contrôles horaires secrets et des relevés horaires correspondants des passages des véhicules, la vitesse moyenne atteinte sera calculée soit entre les contrôles horaires, soit du point de départ de la Spéciale de Régularité jusqu'à chacun d'entre eux. Tout écart par rapport à la vitesse "constante" obligatoire sera pénalisé conformément au barème des pénalités ci-après.

Les distances exactes entre les points de départ des Spéciales de Régularité et les emplacements des contrôles horaires secrets correspondants doivent être inscrites dans un document confidentiel, dont une copie sera remise par le Directeur de Course au Président(e) du Collège des Commissaires Sportifs, avant le début de chaque étape quotidienne. Sur la base de ce document et des imprimés des contrôles horaires secrets, tout différend concernant l'exactitude des pénalités imposées peut être réglé par les Commissaires Sportifs.

Les entrées des véhicules sur les Spéciales de Régularité sont réglementées en fonction d'intervalles de temps égaux d'un véhicule à l'autre. Les intervalles vont de 30 secondes à 2 minutes.

Les chronomètres embarqués et autres instruments semblables, ainsi que tout type d'appareil GPS, sont autorisés conformément à l'Article 5.10 du Règlement Technique.

Le départ de l'épreuve sera donné devant le CH 1 à l'aide du drapeau de départ au concurrent occupant la première place sur la liste de départ figurant sur le panneau d'affichage officiel. Tous les autres concurrents suivront la première voiture à une minute d'intervalle.

Les véhicules participants se rendront d'un contrôle horaire à l'autre en suivant strictement l'itinéraire indiqué dans le Road Book. Tous les contrôles horaires sont indiqués dans le Road Book et également sur place au moyen de panneaux standardisés approuvés par la FIA. Le temps d'arrêt dans toute zone de contrôle horaire est limité au temps nécessaire pour effectuer les opérations de contrôle. Les contrôles horaires sont opérationnels 30 minutes avant l'heure

that separates these secret time controls and the corresponding time readings of the vehicle "passings", the achieved average speed will be calculated, either between the time controls or from the starting point of the Regularity Stage up to each one of them. Any divergence from the obligatory "steady" speed will be penalised in accordance with the penalty scale below.

The exact distances between the starting points of the Regularity Stages and the corresponding secret time control locations must be listed in a confidential document, a copy of which will be handed over by the Clerk of the Course to the Chairperson of the Panel of Stewards before the start of every daily leg. On the basis of this document, and of the secret time control print-outs, any dispute regarding the accuracy of the imposed penalties can be settled by the Stewards.

The entries of the participating vehicles into Regularity Stages are regulated in equal time intervals from one vehicle to the next. The time intervals range from 30 seconds to 2 minutes.

On-board chronometers and other similar instruments, along with all types of GPS devices, are permitted in accordance with Article 5.10 of the Technical Regulations.

The event will be started in front of TC1 by the starting flag signal given to the competitor in first place on the starting list posted on the official notice board. All other competitors will follow the first car, starting at one-minute intervals.

The participating vehicles will move from one time control to the next time control strictly following the itinerary indicated in the Road Book. All time controls are indicated in the Road Book and also at the actual position by FIA-approved standardised signs. The stopping time within any time control area is limited to the time needed to carry out the control operations. Time controls are ready to function 30 minutes before the scheduled time of the arrival of the first car. Unless the Clerk

prévue pour l'arrivée de la première voiture. Sauf décision contraire du Directeur de Course, ils cesseront de fonctionner après l'heure d'arrivée prévue de la dernière voiture plus 60 minutes, délai maximum total admissible.

Si toutes les voitures ont passé le contrôle horaire, celui-ci peut être fermé plus tôt.

La procédure de pointage commence au moment où les voitures passent le panneau d'entrée de la zone de contrôle horaire. Entre le panneau d'entrée de la zone de contrôle horaire et l'emplacement du poste de contrôle, il est interdit à la voiture de s'arrêter d'être conduite à une vitesse anormalement lente. Le chronométrage réel et son enregistrement sur le carnet de contrôle correspondent au moment exact où le carnet de contrôle est remis par l'équipage aux commissaires préposés au contrôle horaire. Pour zéro (0) point de pénalité routière, ce moment doit correspondre à la minute exacte du temps cible. Par exemple, si l'heure d'arrivée cible est 11h34, le carnet de contrôle doit être remis aux commissaires à tout moment entre 11h34m00s et 11h34m59s. Lorsqu'un contrôle horaire est suivi d'un contrôle de départ pour une "Spéciale de Régularité", la procédure suivante est appliquée : le commissaire préposé au contrôle horaire inscrit dans le carnet de contrôle l'heure d'arrivée de la voiture au contrôle horaire et également l'heure de départ "provisoire" de la "Spéciale de Régularité" qui doit être, au moins, une minute après l'heure d'arrivée.

Lorsque deux ou plusieurs voitures arrivent à un contrôle horaire à la même minute, leurs heures de départ provisoires pour "la Spéciale de Régularité" suivent une séquence d'intervalles d'une minute, selon leur ordre d'arrivée au contrôle horaire. Après avoir terminé la procédure du contrôle horaire, chaque véhicule doit être conduit iusqu'au point où le commissaire préposé au départ de la "Spéciale de Régularité" est situé. A cet endroit, la voiture recevra le signal de départ au moment même où débute la minute de son heure de départ "provisoire". Si nécessaire, le commissaire préposé au départ peut modifier cette heure de départ "provisoire" et une nouvelle heure de départ peut être inscrite of the Course decides otherwise, they will cease operating after the scheduled time of the arrival of the last car plus 60 minutes, which is the maximum total permissible delay.

The time control can close earlier if all cars have passed.

The check-in procedure begins at the precise moment the cars pass the time control area entry sign. Between the time control area entry sign and the location of the control post, the car is forbidden to stop or to be driven at an abnormally slow speed. The actual timing and its recording on the Time Card corresponds to the exact moment at which the Time Card is handed by the crew to the time control marshals. For zero (0) road penalty points, this moment must correspond to the exact minute of the target time. For example, if the target arrival time is 11 hr 34 min, the Time Card must be given to the marshals at any time between 11.34.00 and 11.34.59. When a time control is followed by a start control for a "Regularity Stage", the following procedure shall be applied: the time control marshal will enter on the Time Card the arrival check-in time of the car to the time control and also the "provisional" start time for the "Regularity Stage", which is at least one minute after the arrival check-in time.

Where two or more cars arrive at a time control in the same minute, their provisional start times for the "Regularity Stage" will follow a sequence of one-minute intervals, in the order of their arrival in the time control. Having completed the time control procedure, each car must be driven to the point where the starting marshal for the "Regularity Stage" is located. At this point, the car will receive the starting signal at the exact moment that the minute of its "provisional" starting time begins. If necessary, the starting marshal can change this "provisional" starting time and a new starting time can be entered on the Time Card, endorsed by the starting marshal's signature. For example, if the entered "provisional"

dans le carnet de contrôle, le commissaire préposé au départ devant l'approuver par émargement. Par exemple, si l'heure de départ "provisoire" inscrite pour la Spéciale de Régularité est 11h32m, le commissaire préposé au départ donnera le signal de départ exactement à 11h32m00s. Dans le cas où un obstacle imprévu rendrait le départ de la voiture difficile ou dangereux à ce moment, le commissaire préposé au départ le donnera la minute suivante, c'est-à-dire à 11h33m00 (ou plus tard), en notant son approbation dans le carnet de contrôle, et donnera le signal de départ exactement à cette nouvelle heure. La voiture doit partir immédiatement et atteindre dès que légalement possible la vitesse "constante" imposée pour cette Spéciale de Régularité ; par la suite, la voiture doit rouler en conservant cette vitesse constante jusqu'à la fin de la "Spéciale de Régularité", comme indiqué dans le Road Book et sur le bord de la route à l'aide des panneaux de signalisation approuvés par la FIA.

starting time for the Regularity Stage is 11 hr 32 min, the starting marshal will give the starting signal at exactly 11:32:00. Should an unforeseen event make the car's start difficult or dangerous at this moment, the starting marshal will change it to the next minute, i.e. 11:33:00 (or later), making an endorsement on the Time Card, and will give the starting signal exactly at this new time. The car must depart immediately and as soon as legally possible it must reach the "steady" speed imposed for that particular Regularity Stage following which the car must move continuously, keeping this speed steady until the end of the "Regularity Stage" as marked in the Road Book and indicated at the roadside by the FIA-approved standardised signal.

D'autres emplacements peuvent être autorisés pour les points de départ des Spéciales de Régularité, à condition que les Organisateurs les décrivent en détail dans le Règlement Particulier ou moyennant notification supplémentaire.

Alternative set-ups of the Regularity Stages starting points can be approved, provided that the Organisers describe these in detail in the Supplementary Regulations or by additional notification.

6. Tableau des pénalités

Les Commissaires Sportifs de l'épreuve seront chargés de ce qui suit :

- a. Réclamations en matière d'arbitrage concernant une pénalité déjà infligée par le Directeur de Course :
- Révision des pénalités déjà infligées par le Directeur de Course ;
- c. Cas non énumérés ci-dessous ; et
- d. Toutes questions relatives aux réclamations sportives et/ou techniques officielles déposées conformément au Code Sportif International (CSI).

Les pénalités ci-après sont automatiquement appliquées par le Directeur de Course :

 Pour chaque écart d'un dixième (1/10) de seconde par rapport au temps correct calculé nécessaire à la voiture pour se rendre d'un contrôle horaire de régularité

Table of penalties

The following will be up to the Stewards of the Event:

- a. Arbitrage complaints made to an already imposed penalty by the Clerk of the Course;
- b. Any review of penalties already imposed by the Clerk of the Course;
- c. Cases not listed below; and
- d. All matters related to official sporting and/or technical protests laid out in accordance with the International Sporting Code (ISC).

The following penalties are automatically applied by the Clerk of the Course:

For every one tenth (1/10) of a second divergence from the calculated correct time of the car's movement from one

- à l'autre de la Spéciale de Régularité : Un (1) point de pénalité.
- Arrivée anticipée à un contrôle horaire pour chaque minute ou fraction de minute : 300 points de pénalité.
- Arrivée tardive à un contrôle horaire pour chaque minute ou fraction de minute : 200 points de pénalité.
- Arrivée à un contrôle horaire avec plus de 30 minutes mais moins de 60 minutes de retard, ou retards accumulés à un ou tous les contrôles horaires de la même étape quotidienne dépassant 30 minutes supérieurs à 30 minutes mais inférieurs à 60 minutes : 6000 points de pénalité.
- Arrivée à un contrôle horaire avec plus de 60 minutes de retard, ou retards accumulés à un ou tous les contrôles horaires de la même étape quotidienne dépassant 60 minutes : 12000 points de pénalité.
- Non présentation à un contrôle horaire, à un contrôle horaire de regroupement ou à un contrôle horaire d'arrivée d'étape : 12000 points de pénalité pour chaque contrôle horaire manqué.
- Ecart avéré par rapport à l'itinéraire tel qu'indiqué dans le Road Book : 3600 points de pénalité pour chaque contrôle secret manqué (cette pénalité peut être ajoutée aux suivantes si nécessaire).
- Non présentation au départ d'une Spéciale de Régularité : 3600 points de pénalité.
- Vitesse délibérément basse par rapport à celles indiquées dans le Road Book : 600 points de pénalité.
- Vitesse délibérément basse jusqu'à 30 % par rapport à la vitesse réglementaire imposée dans un secteur reliant les Spéciales de Régularité : 600 points de pénalité.
- Non présentation du carnet de contrôle au contrôle horaire : 600 points de pénalité.

- Regularity time control to the next along the Regularity Stage: 1 penalty point.
- For every minute, or fraction of a minute, that the car arrives early at a time control: 300 penalty points.
- For every minute, or fraction of a minute, that the car arrives late at a time control: 200 penalty points.
- Arrival for check-in at a time control more than 30 minutes late and less than 60 minutes, or accumulated delays in some or all of the time controls of the same daily leg that exceed 30 minutes and less than 60 minutes: 6000 penalty points.
- Arrival for check-in at a time control more than 60 minutes late, or accumulated delays in some or all of the time controls of the same daily leg that exceed 60 minutes: 12000 penalty points.
- Failure to check in at a time control, at a regrouping time control or at the finish of a leg time control: 12000 penalty points for each missed or too late time control.
- Proven deviation from the itinerary as indicated in the Road Book: 3600 penalty points for each missed secret control (this penalty canbe added to the following if necessary).
- No-show at the start of a Regularity Stage: 3,600 penalty points.
- Deliberate low speed compared to the those indicated in the Road Book: 600 penalty points.
- Deliberate low speed up to 30% of the legal speed enforced in a relevant sector connecting Regularity Stages: 600 penalty points.
- Non-delivery of the Time Card at the time control: 600 penalty points.

- Corrections / modifications sur le carnet de contrôle non approuvées par les commissaires : 600 points de pénalité.
- Infractions au code de la route :
 - 1ère infraction: 150 points de pénalité et + 2 % sur le résultat de l'indice de performance énergétique;
 - 2^{ème} infraction : 300 points de pénalité et + 4 % sur le résultat de l'indice de performance énergétique ;
 - 3^{ème} infraction : disqualification de l'épreuve.
- Dépassement de la vitesse autorisée
 - plus de 10 km/h et en dessous de 20 km/h: 100 euros et + 2 % sur le résultat de l'indice de performance énergétique;
 - plus de 20 km/h et en dessous 30 km/h: 200euros et + 4 % sur le résultat de l'indice de performance énergétique;
 - Plus de 30 km/h : 300 euros et + 6% sur le résultat de l'indice de performance énergétique.
- Non-respect des conditions de réparation : 300 points de pénalité.
- Sortie du Parc Fermé sans l'accord des commissaires ou du Directeur de Course : 3600 points de pénalité.
- Perte du carnet de contrôle : 3600 points de pénalité.

Les pénalités suivantes sont appliquées par les Commissaires Sportifs de l'épreuve :

- Comportement anti-sportif et déloyal : Disqualification de l'épreuve.
- Les Commissaires Sportifs peuvent également appliquer une pénalité sur le résultat de l'indice de performance en augmentant le résultat du concurrent du pourcentage correspondant de kilomètres non parcourus par rapport à la longueur totale de la spéciale.

- Correction / amendments on Time Card not approved by marshals: 600 penalty points.
- Breaches of traffic regulations:
 - 1st offence: 150 penalty points and + 2% on energy performance index result;
 - 2nd offence: 300 penalty points and + 4% on energy performance index result;
 - 3rd offence: disqualification from the event.
- Exceeding the authorised speed
 - by more than 10 kph and below 20 kph: 100 euros and + 2% on energy performance index result;
 - by more than 20 kph and below 30 kph: 200 euros and + 4% on energy performance index result;
 - Over 30 kph: 300 euros and + 6% on energy performance index result
- Non-compliance with repair conditions: 300 penalty points.
- Leaving the parc fermé without agreement of marshals or Clerk of the Course: 3600 penalty points.
- For loss of the Time Card: 3,600 penalty points.

The following penalties are applied by the Stewards of the Event:

- Unsportsmanlike and unfair behaviour: Disqualification from the event.
- The Stewards may also apply a penalty on the performance index result increasing the competitor's result with the corresponding percentage of kilometers not covered compared to the total length of the stage.

- Tentative pour recevoir ou communiquer des informations concernant les positions des postes de chronométrage secrets sur les épreuves de régularité :
 Disqualification de l'épreuve.
- Changement non autorisé d'un membre de l'équipage : Disqualification de l'épreuve.

6.1. Rectification de la pénalité dans des cas particuliers

Si un concurrent connaît un problème tel qu'un accident, un incident mécanique ou autre et doit s'arrêter pendant une étape (excepté la dernière), il peut demander de prendre un nouveau départ lors de la prochaine étape. Pour ce faire, une demande écrite doit être adressée au Directeur de Course au moins 30 minutes avant la réunion des Commissaires Sportifs lors de laquelle la liste de départ de l'étape suivante est approuvée.

Si le motif de l'arrêt est un accident ou un problème mécanique, la voiture doit être contrôlée par un commissaire technique au moins 30 minutes avant son heure de départ officielle pour la prochaine étape. Sur proposition du commissaire technique, principalement pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course est autorisé à arrêter définitivement la voiture.

Un équipage qui prend le départ dans des conditions de rectification se verra infliger une pénalité, pour la Compétition de Régularité, équivalent à la somme des points de pénalité marqués par le concurrent le plus mal classé lors de l'étape en cours, augmentés de 10 %. Le concurrent a le droit de figurer au classement final.

6.2. Ex æquo lors d'une épreuve

Si plusieurs voitures ont le même nombre de points lors de la Compétition de Régularité, les positions relatives seront déterminées en fonction des résultats des Spéciales de Régularité en comparant les nombres de premières places, deuxièmes places, etc. obtenues; sinon les voitures concernées resteront à la même place.

Si les voitures ont la même performance énergétique lors de la Compétition de Performance énergétique, les positions relatives seront déterminées en fonction de la

- Where an attempt is made to receive or to communicate information regarding the positions of the secret time controls along the Regularity Stages: Disqualification from the event.
- For the unauthorised change of a member of the crew: Disqualification from the event.

Rectification of the penalty in particular

If a competitor encounters any problems such as a crash, mechanical issue or other and has to stop during a leg (except the last one), he is allowed to ask to restart at the next leg. A written request needs to be submitted to the Clerk of the Course at least 30 minutes before the Stewards' meeting that approves the starting list for next leg.

If the reason for the stop is a crash or a mechanical issue, the car has to be checked by a technical marshal at least 30 minutes before his official starting time for the next leg. On the proposal of the technical marshal, typically for safety reasons, the Clerk of the Course is allowed to definitively stop the car.

A crew that starts in rectification conditions will receive a penalty, in the Regularity Competition, equal to the sum of the penalty points of the worst-classified competitor during the actual leg plus 10%. The competitor is entitled to be included in the final classification.

Dead Heat for an event

When cars have the same number of points in the Regularity Competition, the relative positions will be determined according to the results of the Regularity Stages by comparing the most first places, most second places and so on; otherwise the cars involved will stay in the same position.

When cars have the same energy performance in the Energy Performance Competition, the relative positions will be determined according to the energy

performance énergétique sans pénalité. Si tel performance without penalty; otherwise the n'est pas le cas, les voitures concernées resteront à la même place.

cars involved will remain in the same position.

7. **Engagements**

Les bulletins d'engagement doivent être soumis à l'adresse officielle de l'Organisateur.

La soumission du bulletin d'engagement prouvera que le concurrent et les membres de l'équipage ont accepté de se conformer à toutes les réglementations applicables à l'épreuve.

Les informations détaillées concernant les membres de l'équipage doivent être confirmées au moins 7 jours avant les vérifications administratives.

Les Organisateurs informeront les demandeurs de l'acceptation ou non de leurs demandes d'engagement par e-mail ou par fax, au plus tard deux jours après la réception de la demande complète et du paiement du droit.

Les Organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande d'engagement à leur appréciation. Ce droit est soumis aux conditions de l'Article 3.14 du CSI et à l'Article 8 des Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats de la FIA.

Un membre d'équipage ne peut être remplacé qu'avant les contrôles administratifs et cela doit être approuvé par l'Organisateur.

Seuls les Commissaires Sportifs de l'épreuve peuvent autoriser le remplacement de tout membre d'un équipage après la publication de la liste des participants.

Une voiture ne pourra être remplacée qu'avec l'accord de l'Organisateur et après acceptation des Commissaires Sportifs. Une voiture remplacée ne peut prendre le départ sans être contrôlée par le commissaire technique et approuvée par le délégué technique de la FIA.

Un concurrent qui souhaite remplacer une voiture ou un membre d'équipage doit soumettre une demande au Chargé des relations avec les concurrents.

Entry

The Entry Forms must be sent to the official Organiser's address.

The submission of the entry form will constitute proof that the entrant and the crew members have agreed to respect all the regulations applicable to the event.

Details of the crew members must be confirmed at least seven (7) days before the administrative checks.

The Organisers will inform the applicants of the acceptance, or not, of their entry applications by email or fax, at the latest two (2) days after receipt of the completed and financially settled application.

The Organisers reserve the right to reject any entry application at their discretion. This right is subject to the conditions of Article 3.14 of the ISC and Article 8 of the General **Prescriptions** applicable to all FIA Championships.

A crew member may only be replaced before the administrative checks, upon approval of the Organiser.

Only the Stewards of the event can approve the replacement of any crew member after the publication of the participants' list.

A car may be replaced only if approved by the Organiser and accepted by the Stewards of the event. A replaced car cannot start without being checked by the scrutineer and approved by the FIA technical delegate.

A competitor who wants to replace a car or crew member has to submit a request to the Competitors Relations Officer.

Le remplacement d'une voiture ne peut être effectué dans les 60 minutes précédant le départ officiel de l'épreuve et doit être effectué au plus tard avant d'entrer dans le Parc Fermé.

A replacement of a car cannot be made within 60 minutes of the official start of the event and at the latest must be made before entering the Parc Fermé.

Si un membre d'équipage doit être remplacé, il doit l'être 60 minutes avant le départ officiel de l'épreuve ; le nouveau membre d'équipage doit s'être soumis aux vérifications administratives.

If a crew member has to be replaced, this must be done 60 minutes before the official start of the event; the new crew member must have undergone administrative checks.

8. Sponsors des concurrents

Tout participant sponsorisé par une société commerciale qui figurera sur la voiture et/ou sur les vêtements de l'équipage, est obligé de le déclarer aux Organisateurs au moment de la soumission de son bulletin d'engagement pour obtenir leur approbation.

L'objectif est d'éviter toute publicité de produits ou de services non conformes aux buts de l'épreuve et, plus en général, du sport automobile et/ou aux limitations définies par la FIA.

Tout support ou toute publicité contraire à la morale, aux bonnes mœurs ou aux habitudes de la FIA est interdit(e).

9. Publicité de l'épreuve

Tous les participants, en s'inscrivant à l'épreuve, autorisent les Organisateurs à utiliser librement leurs noms et les noms des membres de leur équipage ainsi que les données des véhicules dans les rapports d'épreuve, communiqués de presse et tout matériel publicitaire.

Ils donnent également leur consentement pour tout matériel publicitaire qui pourra être publié par les Organisateurs et qui contiendra une référence à leurs noms et aux données de leurs voitures.

10. Conditions pour les organisateurs

Les organisateurs sont autorisés à annuler ou à modifier l'épreuve jusqu'à 30 jours avant son début.

Le Règlement Particulier et la documentation relative à l'assurance (c'est-à-dire le questionnaire d'assurance fourni par la FIA dûment rempli et signé et la police

Participants' Supporters

Any participant who is supported by a commercial firm which will be displayed on his car and/or on the crew's clothing, is obliged to declare this to the Organisers, requesting their approval when submitting the entry form.

The reasoning behind this is to avoid any advertising of products or services that are not in line with the aims of the event or, more generally, with the motor sport targets and/or the limitations defined by the FIA.

Any support or publicity that goes against the FIA's ethical values, good morals or good practices is forbidden.

Event Publicity

By entering the event, all participants authorise the Organisers to make free use, in event reports, press releases, and any publicity materials, of their names, as well the names of their crew members and their car's data.

They also declare their consent in respect of any publicity material that may be issued by the Organisers in which reference may be made to their names and their car's data.

Terms for Organisers

Organisers are allowed to cancel or modify the event up until 30 days before the start of the event.

The Supplementary Regulations and insurance documentation (i.e. the insurance questionnaire provided by the FIA duly filled in and signed, and the insurance policy

d'assurance traduite en anglais) doivent être présentés à la FIA au moins 90 jours avant l'épreuve.

10.1. Conditions particulières

Tout amendement ou ajout au présent règlement, toute clarification ou information essentielle aux participants publié(e) après la publication du Règlement Particulier sera communiqué(e) au moyen d'Annonces ou d'Additifs officiels datés et numérotés.

Ils seront distribués à tous les participants qui devront en accuser réception par émargement et seront ensuite affichés sur le panneau d'affichage officiel.

Dans le cas où il serait impossible d'appliquer cette procédure, en raison des circonstances, les Organisateurs feront de leur mieux pour informer tous les participants à l'aide de tout moyen à leur disposition.

Tout point non prévu dans le présent règlement sera soumis à la décision des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

11. Numéros de compétition, documents et plaques de rallye

Les participants se verront attribuer leur numéro de participation durant les vérifications administratives. Celui-ci devra demeurer intact et être clairement visible pendant toute la durée de l'épreuve. Le nom de l'épreuve et les logos des Organisateurs et des sponsors figureront également sur les panneaux des portières sur lesquelles se trouve le numéro de compétition (voir Annexe IV).

L'Organisateur fournira aux participants le matériel et les services suivants :

- Un "Tableau des vitesses moyennes des Spéciales de Régularité" une semaine avant l'ouverture des vérifications administratives de l'épreuve), qui contient uniquement les informations suivantes :
 - Nombre de Spéciales de Régularité
 - Distance(s) totale(s) et intermédiaire(s) pour chaque Spéciale

translated into English) must be presented to the FIA at least 90 days before the event.

Specific Terms

Any amendment or addition to these regulations, as well as any clarification or information essential to the participants that is issued after the publication of will Supplementary Regulations, be communicated by officially numbered and dated **Bulletins** Informative or Announcements.

These will be distributed to all participants, who will sign their acknowledgement, and will then be posted on the official notice board.

Where this procedure is impossible to apply, because of the circumstances, the Organisers will do their best to inform all the participants using any available means.

Any issue not prescribed in these regulations is subject to the decisions of the Stewards of the Event.

Competition Numbers, documents and rally plates

Participants will be allocated their participation numbers during the administrative checks and these should remain intact and clearly visible throughout the event. The side door signs bearing the Competition number will also contain the name of the event and the logos of the Organisers and Sponsors (see Appendix IV).

The Organisers will provide the participants with various materials and services as follows:

- A "Table of Average Speeds of the Regularity Stages" one week before the opening of administrative checks at the event), which contains only the following information:
 - Number of Regularity Stages
 - Total and intermediate distance(s) of each Stage

 Vitesse(s) moyenne(s) relevée(s) pour chaque Spéciale Average speed(s) measured in each Stage

SR 3				
From Km	To Km	Km/h		
0,000	2,310	45,00		
2,310	4,600	57,00		
4,600	5,510	45,00		
5,510	8,890	51,00		
General Average speed		49,94		

- Road Book (format imprimé ou numérique) (à distribuer ou à publier 30 minutes avant l'heure de départ de chaque voiture pour l'étape concernée)
- Itinéraire, indiquant uniquement le nom du point de départ de chaque Spéciale de Régularité (qui sera distribué lors des vérifications
- Règlement Particulier
- Numéros de compétition
- Cartes d'identification des équipages

Lors des vérifications administratives, le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage deux (2) plaques de rallye et les numéros de compétition qui devront être apposés clairement de chaque côté de la voiture en respectant les dimensions et l'emplacement indiqués à l'Annexe IV.

Une Annexe au présent règlement précisera les emplacements du véhicule sur lesquels ce matériel publicitaire et ces indications doivent être affichés.

Si un concurrent refuse de montrer à l'Organisateur la publicité sur la voiture, l'Organisateur a le droit d'exiger un droit d'engagement plus élevé jusqu'à concurrence du double.

- Road Book (printed or digital format) (to be distributed or published 30 minutes before the starting time of each car at the leg in question)
- Itinerary, only indicating the name of the starting point of each Regularity Stage (to be distributed during the administrative checks)
- Supplementary Regulations
- Competition numbers
- Crew identification cards

During the administrative checks, the Organising Committee will provide each crew with two (2) rally plates and their Competition numbers, which must be clearly displayed on each side of the car with the dimensions and location shown in Appendix IV.

An Appendix to the present regulations will specify the correct places on the vehicle on which this indicative and advertising material should be posted.

If a competitor refuses to show the Organisers the advertising on the car, the Organiser has the right to require a higher entry fee up to double the fee.

12. Classements

A la fin de chaque épreuve, les classements suivants seront établis :

Le vainqueur de l'ecoRally Cup sera l'équipage qui aura obtenu le plus petit nombre de points de pénalité aux contrôles secrets de régularité et aux contrôles horaires, combiné avec l'indice de performance le plus bas.

Classifications

At the end of each event, the following classifications will be established:

The winner of the ecoRally Cup will be the crew who has the lowest amount of penalty points from the Regularity Secret Controls and the time controls, combined with the lowest performance index.

La consommation d'énergie sera calculée par la FIA conformément au format défini dans le Règlement Technique de la Coupe.

The Energy Consumption will be calculated by the FIA in accordance with the format defined in the Technical Regulations governing the Cup.

Toutes les données relatives à l'Indice de consommation d'énergie sont la propriété de la FIA.

All data related to the Energy Consumption Index is the property of the FIA.

Le classement final combiné sera établi en multipliant les points obtenus au classement de la régularité à l'issue de la course par la valeur de l'indice de consommation d'énergie (ICE) à l'issue de la course. Le résultat comportera quatre décimales.

The final combined classification will be obtained by multiplying the points scored in the classification for Regularity at the end of the race by the value of the Energy Consumption Index (ECI) at the end of the race. The result will have four decimals.

Exemple:

Example:

P	Voiture Car	Régularité Regularity	IPE ECI	Résultat Result
1	1	937	0.7232	677.6384
2	3	991	0.7060	699.6460
3	7	1113	0.6349	706.6437
4	2	1025	0.7046	722.2150
5	11	963	0.8137	783.5931

au plus élevé.

Tous les résultats seront présentés du moins élevé All results will be ordered from lowest to highest.

Les points pour l'ecoRally Cup seront attribués comme suit :

Points for the ecoRally Cup will be allocated as follows:

1 ^{er} : 15 points
2 ^{ème} : 12 points
3 ^{ème} : 10 points
4 ^{ème} : 8 points
5 ^{ème} : 6 points
6 ^{ème} : 5 points
7 ^{ème} : 4 points
8 ^{ème} : 3 points
9 ^{ème} : 2 points
10 ^{ème} : 1 point

1st: 15 points 2nd: 12 points 3rd: 10 points 4th: 8 points 5th: 6 points 6th: 5 points 7th: 4 points 8th: 3 points. 9th: 2 points 10th: 1 point

Coefficient pour îles et pays particuliers :

Coefficient for special countries and islands:

Coefficient + 0,5 (à ajouter) : épreuves hors Europe et Islande, Irlande, Madère, Baléares, Açores et îles Canaries.

Coefficient +0,5 (to be added): Events outside Europe and Iceland, Ireland, Madeira, Balearic Islands, Azores and the Canary islands.

Le titre pour l'ecoRally Cup sera attribué aux pilotes/copilotes :

 Ayant obtenu les huit (8) meilleurs résultats de la saison, quel que soit le nombre de courses inscrites au calendrier.

Pour toutes les épreuves, les points de Coupe seront attribués uniquement si douze (12) concurrents au moins (Bridgestone FIA ecoRally Cup) ont pris le départ de la course.

Dans le cas où l'une des épreuves ne pourrait se dérouler complètement, les points du Championnat seront attribués sur la base du classement établi :

- la totalité des points si 75 % ou plus de la longueur prévue pour les Spéciales de Régularité ont été parcourus,
- la moitié des points si 50 % ou plus mais moins de 75 % de la longueur prévue pour les Spéciales de Régularité ont été parcourus,
- un tiers des points si 25 % ou plus mais moins de 50 % de la longueur prévue pour les Spéciales de Régularité ont été parcourus,
- aucun point si moins de 25 % de la longueur prévue pour les Spéciales de Régularité ont été parcourus.

Ceci est applicable uniquement aux points de Championnat. Les décimales seront arrondies au nombre entier immédiatement supérieur ou inférieur. The title for the ecoRally Cup will be awarded to the drivers/co-drivers:

 Counting the best eight (8) results in the season, regardless of the number of races on the calendar.

For all events, points will be awarded for the Cup only if a minimum of twelve (12) competitors (Bridgestone FIA ecoRally Cup) have started the race.

Should one of the events not be able to be run in its entirety, Championship points shall be awarded based on the established classification:

- Full points if 75% or more of the scheduled length of the Regularity Stages has been run.
- Half points if 50% or more but less than 75% of the scheduled length of the Regularity Stages has been run.
- One third of points if 25% or more but less than 50% of the scheduled length of the Regularity Stages has been run.
- No points if less than 25% of the scheduled length of the Regularity Stages has been run.

This is applicable to Championship points only. Any decimals will be rounded up or down to the nearest full number.

13 Jokers (Régularité uniquement) 13.1 Définition

Régularité.

Un Joker a pour but d'essayer de compenser la perte de temps dans un ou plusieurs contrôles horaires secrets d'un concurrent qui a rencontré un problème ou un obstacle au cours d'une Spéciale de

 Un Joker correspond au plus mauvais résultat d'un concurrent aux contrôles horaires secrets. S'il y a deux ou plusieurs Jokers, les deux ou plusieurs plus mauvais résultats d'un concurrent sont considérés comme des Jokers.

Jokers (Regularity only) Definition

- The aim of a Joker is to try to compensate for the loss of time in one or several Secret Time Controls of a competitor that has had an issue or encountered an obstacle during a Regularity Stage.
- A Joker is the worst result in a competitor's Secret Time Controls. If there are two or more Jokers, then a competitor's two or more worst results are considered Jokers.

- Un Joker ne doit jamais être appliqué lors d'un contrôle horaire secret où un concurrent est en avance. Il ne peut être appliqué que lorsqu'un concurrent est en retard par rapport au temps idéal.
- Les Jokers ne seront pas appliqués dans les Spéciales de Régularité fermées à la circulation normale (par exemple, Slaloms, Spéciales fermées ou Spéciales sur circuit).
- Un Joker ne doit jamais être appliqué lorsqu'un concurrent manque un contrôle horaire secret (par exemple, le concurrent était complètement perdu et a manqué une partie de la Spéciale).
- L'attribution d'un Joker doit être appliquée automatiquement pour chaque pilote.
 Tous les pilotes doivent bénéficier du même nombre de Jokers à la fin de l'étape.
- Aucun Joker ne sera autorisé lors du dernier jour (ou de la dernière étape) de l'épreuve.

13.2 Application

Le nombre total de Jokers qui seront appliqués au cours de chaque étape sera égal à 2 % du nombre total de contrôles secrets de cette étape.

Exemple:

Si une étape compte 100 contrôles secrets, chaque concurrent disposera de deux Jokers, ce qui annulera ses deux plus mauvais résultats au cours de cette étape.

14. Recharge / Ravitaillement - Tests de performance et d'éco-conduite

La performance doit être mesurée sur les Spéciales de Régularité uniquement.

La recharge sera effectuée par l'Organisateur. Si l'Organisateur fournit des bornes de recharge, les unités et prises fournies doivent être indiquées dans le Règlement Particulier. Si l'Organisateur fournit des raccordements au réseau public, ceux-ci devraient être également indiqués.

Il est recommandé de prévoir des stations de recharge d'une puissance de 22 kW de préférence (au moins 7,5 kW).

- A Joker should never be applied in a Secret Time Control where a competitor is ahead of time. It only can be applied when a competitor is behind the ideal time.
- Jokers will not be applied in Regularity Stages closed to normal traffic (e.g., in Slaloms, Closed Stages or Circuit Stages).
- A Joker should never be applied when a competitor is missing a Secret Time Control (e.g., the competitor was completely lost and skipped part of the Stage).
- A Joker allocation must be automatically applied to every driver. All drivers must benefit from the same number of Jokers at the end of the leg.
- No Jokers will be allowed during the last day (or leg) of the event.

Application

The total number of Jokers that will be applied during each leg will be equal to 2% of the total number of Secret Controls in that leg.

Example:

If there are 100 Secret Controls during a leg, then each competitor will have two Jokers, therefore cancelling their two worst results in that leg.

Recharging/Refueling - Performance and eco-driving tests

Performance must be measured in the Regularity Stages only.

Recharging will be done by the Organiser. If the Organiser provides recharging points, the provided units and plugs must be listed in the Supplementary Regulations. If the organiser provides public mains connections, these should be listed.

It is recommended to set up charging stations preferably with 22 kW output (at least 7.5 kW).

Si l'Organisateur fournit du carburant pour les véhicules électriques à piles à combustible (FCEV). le carburant fourni doit être indiqué dans le Règlement Particulier.

Toute recharge et/ou tout ravitaillement en carburant en dehors des zones officiellement désignées est strictement interdit(e) sous peine de disqualification de l'épreuve. Ceci est valable pour tous les véhicules.

Des informations détaillées des et prescriptions spécifiques concernant :

- l'équipement
- la procédure de recharge
- le calcul de l'indice de performance

figurent dans le Règlement Technique et les

circulaires connexes.

15. Ex æquo pour l'ecoRally Cup a) Pilotes et copilotes

Pour départager des pilotes ou copilotes ayant marqué exactement le même nombre total de points, la règle sera la suivante :

- en fonction du plus grand nombre de premières places, puis de deuxièmes places, puis de troisièmes places, etc., obtenues aux classements des Compétitions prises en compte ;
- en fonction du plus grand nombre de places meilleures obtenues classements de toutes les Compétitions desquelles aura pris le départ chacun des pilotes ou copilotes totalisant le même nombre de points ;
- en cas de nouvel ex æquo, la FIA/CCENE décidera quel est le vainqueur sur la base de toute autre considération qui lui semblera appropriée.

b) Constructeurs

Pour départager des constructeurs ayant obtenu exactement le même nombre total de points, la règle sera la suivante :

en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans le nombre de Compétitions prises en compte

If the Organiser provides fuel for FCEVs, the provided fuel must be listed in the Supplementary Regulations.

Any recharging and/or refuelling outside the officially designated areas is strictly forbidden on pain of disqualification from the event. This is valid for all vehicles.

Detailed information and specific prescriptions about:

- equipment;
- procedure for recharging;
- performance index calculation

are described in the Technical Regulations and related circulars.

Dead Heat for the ecoRally Cup

Drivers and co-drivers

The rule for deciding between drivers or codrivers who have scored exactly the same total number of points shall be:

- according to the greater number of first places, then second places, then third places, etc., achieved in classifications of the Competitions taken into account;
- according to the greater number of highest places achieved classifications of all the Competitions in which each of the drivers or co-drivers with the same points scored has started;
- in the case of a further tie, the FIA/ENECC itself will decide the winner, on the basis of whichever other considerations it deems fit.

b) Manufacturers

The rule for deciding between manufacturers that have scored exactly the same total number of points shall be as follows:

according to the greater number of highest places achieved in the number of Competitions taken into account, only considering one place for each of them;

en ne considérant qu'une seule place pour chacun d'eux ;

- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans toutes Compétitions desquelles constructeurs ex æquo ont pris le départ, en tenant compte d'une seule place pour chacun d'eux;
- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans toutes Compétitions desquelles les constructeurs ex æquo ont pris le départ ;
- si un constructeur a obtenu plus d'une place dans la même Compétition, les points de ces places seront additionnés ;
- en cas de nouvel ex æquo, la FIA/CCENE décidera quel est le vainqueur sur la base de toute autre considération qui lui semblera appropriée.

- according to the greater number of highest places achieved Competitions in which the tied manufacturers have started, taking into account only one place for each of them;
- according to the greater number of highest places achieved in all the the Competitions in which tied manufacturers have started:
- if a manufacturer has achieved more than one place in the same Competition. points for these places will be added together;
- in the case of a further tie, the FIA/ENECC itself will decide the winner, on the basis of whatever other considerations it deems fit.

16. Récompenses de la FIA

Les récompenses de la FIA seront attribuées aux pilotes et copilotes ayant participé à au moins deux épreuves, dans des pays différents, de la Bridgestone FIA ecoRally Cup, si le calendrier de la Coupe comprend trois épreuves ou plus.

a) Coupes pour Pilotes et Copilotes

Deux Trophées au pilote et au copilote vainqueurs ayant obtenu le plus grand nombre de points.

b) Coupes des Constructeurs

Les constructeurs se conformeront aux exigences figurant à l'Article 2 ci-dessus.

Une Coupe pour le constructeur (même échelle de points que celle définie cidessus - voir Article 12).

Pour la Coupe des Constructeurs, seule la voiture/marque de voiture la mieux classée dans chaque épreuve pourra marquer des points.

Les concurrents engagés dans la Catégorie 2

FIA Awards

The FIA awards will be allocated to the drivers and co-drivers who have taken part in a minimum of two events, in different countries, in the Bridgestone FIA ecoRally Cup, if the Cup calendar contains three or more events.

Drivers and Co-Drivers' Cups

Two Trophies for the winning driver and codriver with the highest number of points.

b) Manufacturers' Cups

Manufacturers shall comply with requirements stated in Article 2 above.

One Cup to the manufacturer (the same scale of points as that defined above see Article 12).

For the Manufacturers' Cup, only the bestplaced car/make of car competing in category 1 in each event can score points.

Competitors entered in Category 2 will receive ne recevront qu'un trophée de vainqueur à a winner trophy only in every race. They will chaque course. Ils n'auront pas droit à un prix not be entitled to a Champion award at the de Champion à la fin de la saison.

end of the season.

17. Couverture d'assurance

Le règlement Particulier doit indiquer avec précision tous les détails concernant la couverture d'assurance souscrite par les Organisateurs.

Sur le certificat figureront les noms des concurrents et des équipages, de la FIA et des officiels du rallye (description des risques et des montants couverts). Le montant couvert devrait être libellé en dollars ou en euros.

Couverture de responsabilité civile 17.1.

- 17.1.1. La prime d'assurance qui doit être comprise dans le droit d'engagement doit fournir une couverture de responsabilité civile à l'égard (responsabilité civile). des tiers Une assurance responsabilité civile d'un montant total minimum de 10 millions d'euros pour chaque événement est requise, sous réserve des exemptions prévues par la législation nationale. Si une exemption applicable en vertu de la législation nationale doit être invoquée, une déclaration d'un avocat qualifié justifiant l'exemption sur le territoire doit être incluse dans les documents soumis.
- 17.1.2. La couverture de responsabilité civile sera en plus de et sans préjudice de toute police d'assurance personnelle détenue par un concurrent ou toute autre personne ou entité légale participant au rallye.
- 17.1.3. L'assurance devra être effective au moins pendant la mise au point ou les essais libres et la spéciale de Qualification et pour les équipages parcourant l'itinéraire du rallye depuis le départ de la première partie compétitive jusqu'à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

Les voitures ayant abandonné et ayant pris un nouveau départ ne seront pas considérées comme avant abandonné définitivement.

Exclusion de la couverture 17.2.

Les véhicules d'assistance et les véhicules utilisés aux fins des reconnaissances ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye.

Insurance cover

The Supplementary Regulations must give details concerning insurance cover taken out by the Organisers.

The certificate shall name the competitors and crews, the FIA and the officials of the rally (description of the risks and amounts covered). The amount covered should be expressed in USD or euros.

Public liability cover

The insurance premium which must be included in the entry fee must guarantee adequate cover for civil liability towards third parties (public liability). A minimum of €10 million public liability insurance cover for each and every occurrence is required subject to any applicable national law exemptions. If an applicable national law exemption must be invoked, a statement from a qualified lawyer with justification for the exemption in the territory should be included in the document submissions.

Public liability cover shall be in addition to and without prejudice to any personal insurance policy held by a competitor or any other person or legal entity taking part in the rally.

The insurance cover must at least be in effect during the shakedown or Free Practice and the Qualifying Stage and then, for crews running within the itinerary of the rally, from the start of the first Competition element until the end of the rally or at the moment of permanent retirement or disqualification.

Cars having retired and restarted shall not be considered to have permanently retired.

Exclusion of cover

The service vehicles and cars used for reconnaissance are not covered by the insurance policy of the rally.

PLAN DE SECURITE 17

SAFETY PLAN



ANNEXES / APPENDICES – INDEX

ANNEXE I – REGLEMENT PARTICULIER	APPENDIX I – SUPPLEMENTARY REGULATIONS
ANNEXE II - PANNEAUX DE SIGNALISATION STANDARD DE LA FIA	APPENDIX II – FIA STANDARD SIGN BOARDS
ANNEXE III – DECLARATION DU PILOTE	APPENDIX III – DRIVER DECLARATION
ANNEXE IV – NUMEROS DE COMPETITION	APPENDIX IV – COMPETITION NUMBERS
ANNEXE V – PLAN DE SECURITE	APPENDIX V – SAFETY PLAN



ANNEXE I — SIGNALISATION DES CONTRÔLES

APPENDIX I - CONTROL SIGNS

1. ZONES DE CONTROLE

CONTROL ZONES

CONTROL TYPE TYPE DE CONTRÔLE	CONTROL ZONE (diameter of signs: about 70cm) ZONE DE CONTRÔLE (diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ)				
Direction of travel Sens du parcours	⇒	⇒	⇒		
dens de parceurs	YELLOW SIGNS - Zone entry PANNEAUX JAUNES - Début de zone	RED SIGNS - Compulsory stop PANNEAUX ROUGES - Arrêt obligatoire	BEIGE SIGNS - End of zone PANNEAUX BEIGES - Fin de zone		
PASSAGE CONTROL CONTRÔLE DE PASSAGE	← 25 m min →	← 25 m →			
TIME CONTROL CONTRÔLE HORAIRE	← 25 m min →	← 25 m →			
TC AT SERVICE PARK ENTRANCE CH ENTREE DU PARC D'ASSISTANCE	← 5 m →	← 5 m →			
TC AT SERVICE PARK EXIT CH SORTIE DU PARC D'ASSISTANCE	← 5 m →	Usually leads to RA and/or TZ Mène généralement à une aire de ravitaillement et/ou une zone pneumatiques.			
TIME CONTROL AND SS START CH ET DEPART D'ES	← 25 m min →	← 50·200 m → ← 25 m →			
With optional Tyre Warming Zone Ayec Zone de Chauffe des Pneus optionnelle	← 25 m min →	€ 500 m min → € 25 m →			
END OF SS FIN D'ES	← 100 m → ADVANCE INDICATION AVERTISSEUR	€ min. 200m → € 25 m → FLYING FINISH LINE LIGNE D'ARRIVEE CONTRÔLE STOP			
	OTHER	FIA STANDARD RALLY SIGNS (diameter of the signs: about 70cm) E SIGNALISATION STANDARD DE LA FIA (diamètre des panneaux : 70 cm environ)			
	WHITE SYMBOL ON YELLOW BACKGROUND SYMBOLE BLANC SUR FOND JAUNE	WHITE OR BLACK SYMBOL ON A BLUE BACKGROUND SYMBOLE BLANC OU NOIR SUR FOND BLEU			
TYRE MARKING / CHECKING MARQUAGE / VERIFICATION DES PNEUS		One sign for all tyre operations Un panneau pour toutes les opérations lièes aux pneus			
REFUELLING AREA AIRE DE RAVITAILLEMENT		One sign for all refuel operations Un panneau pour toutes les opérations lièes aux ravitaillements			
SERVICE AREAS AIRES DE SERVICE		One sign for service operations Un panneau pour toutes les operations lièes aux assistances			
MEDIA ZONES ZONES MEDIAS		One sign for media zones Un panneau pour les zones réservées aux médias	<u> </u>		
RADIO POINT POINT RADIO	← 100 m → WARNING SIGN AVERTISSEUR	Radio point Point radio			
MEDICAL VEHICLE POINT VEHICULE MEDICAL	← 100 m → WARNING SIGN AVERTISSEUR	Medical Vehicle point Véhicule médical			

Les distances devront être respectées dans toute la mesure du possible.

Distances shall be respected as near as practically possible.

2. PANNEAUX DE SIGNALISATION STANDARD DE LA FIA

2. FIA STANDARD SIGN BOARDS

TIME CONTROL CONTRÔLE HORAIRE



Color of control zone entry: YELLOW Color of control: RED

Couleur de début de zone : JAUNE Couleur du contrôle : ROUGE

SS START DEPART D'ES



Color: RED Couleur: ROUGE

FLYING FINISH LINE LIGNE D'ARRIVEE LANCEE





Color of control zone entry: YELLOW Color of control: RED

Couleur de début de zone : JAUNE Couleur du contrôle : ROUGE

STOP CONTROL CONTRÔLE STOP



Color: RED Couleur: ROUGE

PASSAGE CONTROL CONTRÔLE DE PASSAGE



Color of control zone entry: YELLOW
Color of control: RED

Couleur de début de zone : **JAUNE** Couleur du contrôle : **ROUGE**

BEGIN OF MEDIA ZONE DEBUT DE LA ZONE MEDIAS



Color: BLUE Couleur: BLEU

BEGIN OF SERVICE AREA DEBUT DE L'AIRE D'ASSISTANCE



Color: BLUE Couleur : BLEU

BEGIN OF TYRE MARKING/CHECKING ZONE DEBUT DE LA ZONE MARQUAGE/ VERIFICATION PNEUS



Color: BLUE Couleur : BLEU

BEGIN OF REFUELLING AREA DEBUT DE L'AIRE DE RAVITAILLEMENT



TYRE WARMING ZONE ZONE DE CHAUFFE DES PNEUS





Color: BLUE Couleur: BLEU

RADIO POINT POINT RADIO



Color of the warning: YELLOW Color of the point: BLUE

Couleur de l'avertisseur : JAUNE Couleur du point : BLEU

Color: BLUE Couleur : BLEU MEDICAL VEHICLE POINT

VEHICULE MEDICAL





Color of the warning: YELLOW
Color of the point: BLUE

Couleur de l'avertisseur : JAUNE Couleur du point : BLEU

END OF ZONE FIN DE LA ZONE



Color: BEIGE Couleur : BEIGE